

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Fabiano Forte, Guy Mettan, Anne-Marie von Arx-Vernon, Michel Forni, Béatrice Hirsch, Didier Bonny, Nelly Guichard, Guillaume Barazzone, Mario Cavaleri, François Gillet, Jean-Claude Ducrot et Pascal Pétroz

Date de dépôt : 26 août 2008

Proposition de motion

pour la création d'un bureau centralisant les demandes d'inscription dans les EMS

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les besoins d'une population vieillissante, notamment en matière d'hébergement de longue durée;
- le rôle de l'Etat dans le subventionnement des lits dans les établissements médico-sociaux (EMS), et donc;
- l'intérêt politique et pratique d'avoir une vue d'ensemble des besoins et de l'offre, pour pouvoir anticiper et adapter les réponses ;
- la forte demande existant pour les EMS, et les délais d'attente consécutifs ;
- la nécessité, pour la personne âgée et sa famille, de s'inscrire à plusieurs endroits, et donc de remplir plusieurs demandes d'inscription, chaque EMS délivrant la sienne propre ;
- les exemples de gestion centralisée de demandes d'inscriptions existant dans les cantons romands, comme Vaud (BRIO pour Bureau régional d'information et d'orientation médico-social) et Fribourg – plus proche de nous et pour la petite enfance, le BIPE de la Ville de Genève pour l'inscription dans les crèches – pouvant servir de modèle au canton de Genève ;

- l'existence de logiciels de gestion conçus pour la gestion centralisée de listes d'attente des EMS, comme celui utilisé dans le canton de Fribourg notamment ;
- l'avantage d'une décharge en tâches administrative pour les EMS, lesquelles peuvent être redistribuées sur les soins et l'encadrement,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier la création d'un Bureau ou Office centralisé des demandes d'inscription en EMS à l'échelle cantonale, en prenant modèle sur les BRIO vaudois, le BIPE de la Ville de Genève ;
- à étudier l'utilisation d'un logiciel de gestion des listes d'attente dans les EMS.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Un jour où l'autre dans notre vie, nous nous poserons toutes et tous la question de l'entrée d'un proche, ou de la nôtre, dans un EMS. Si le système actuel devait toujours être en vigueur, alors nous devrions presque déjà nous inscrire maintenant dans l'EMS de notre choix, pour être certain-e-s de pouvoir y entrer, au jour et à l'heure où nous en ressentirons le besoin.

Il en va des entrées en EMS comme des places de crèches : il faut s'y prendre à l'avance pour être satisfait. Mais combien de temps à l'avance ? Nul ne le sait car tout dépend de l'état de santé de la personne comme des places disponibles et des critères d'admission dans l'EMS de son choix. Pourtant, de plus en plus, le seul critère d'urgence est décisif dans l'admission des personnes âgées. On pourrait presque se demander si l'inscription est toujours nécessaire ou s'il faut attendre d'avoir atteint le degré d'urgence qui ouvre automatiquement la porte de l'EMS. Nous considérons que l'inscription reste toujours d'actualité mais que celle-ci doit être centralisée en un seul lieu, comme cela se pratique dans d'autres cantons.

Vaud et Fribourg centralisent

Dans le canton de Vaud, le réseau de soins est doté de Bureaux régionaux d'information et d'orientation (BRIO) médico-sociale, qui, comme leur nom l'indique, informent et orientent sur les types d'hébergements possibles après examen de l'état de santé. Par exemple, ils aident à déterminer si une maison de convalescence est suffisante ou s'il faut prendre des dispositions définitives pour aller en EMS, étape cruciale que connaissent toutes les personnes âgées et leur famille, à un moment de la vieillesse. Ce sont aussi les BRIO qui négocient avec les établissements concernés les attributions de places, en fonction des critères d'urgence. (Informations complètes: http://www.sanimedia.ch/content/theme_brios.htm#brio2)

Dans le canton de Fribourg, on s'est doté d'une plateforme informatique pour aider à gérer les listes d'attente, baptisée GELAEMS, pour « Gestion Electronique des Listes d'Attentes des EMS du district de la Sarine ». Elle est à la disposition de trois utilisateurs : les EMS, publics et privés, qui y mettent leurs informations, gèrent leur propre liste d'attente et peuvent aussi sur la base des demandes qu'ils reçoivent élaborer leurs propres statistiques ; les demandeurs (personnes âgées ou leurs familles), qui trouvent sur un seul site

toutes les informations sur les EMS et remplissent un seul formulaire d'inscription valant pour tous les EMS de leur choix ; le gestionnaire (ce pourrait être l'Etat), qui est seul à avoir la vue sur toutes les données, et qui peut effectuer à partir de là un travail de fond, statistique, de prospective et de planification. S'y ajoute un administrateur technique de la plate-forme. (Informations complètes sur GELAEMS sur le site <https://gelaems.ch/>)

Un logiciel spécialisé pourrait aussi être étudié pour une éventuelle utilisation à Genève, nommé SIEMS, pour **S**ystème d'**I**nformation pour **E**tablishements **M**édicalisés ou de **S**oins. Il utilise les technologies du web pour la gestion du dossier de soins et offre des outils permettant d'échanger de l'information entre plusieurs partenaires. (Cf. http://www.tecost.ch/siems/component/option,com_frontpage/Itemid,66/)

A Genève, toujours le système D...

A Genève, la personne âgée qui souhaite entrer dans un EMS doit le plus souvent se débrouiller seule. Comme les places sont rares, la personne doit en « démarcher » plusieurs et remplir autant de formulaires d'inscription qu'il y a d'EMS sur sa liste. Tout cela pour, finalement, intégrer un EMS en situation d'urgence, vraisemblablement dans le premier qui aura une place libre à ce moment-là.

A l'heure où se met en place un réseau de soins à Genève, on doit pouvoir facilement compléter le dispositif avec un organisme qui centralise l'information et les demandes concernant l'hébergement et la prise en charge des personnes âgées. Ce faisant, il offrirait aussi une vue d'ensemble sur la fréquentation des EMS et leurs conditions d'admission.

Un tel système conviendrait pour Genève, assure la FEGEMS (Fédération genevoise des EMS), à condition que la centralisation ne débouche pas sur une répartition à l'aveugle. Soit une répartition qui viserait à réduire la liste selon le seul principe du « first come, first serve », sans souci de respecter le vécu de la personne âgée. La FEGEMS craint les coûts de la santé induits par des déracinements trop brutaux en fin de vie.

Justement, une telle gestion centralisée devrait permettre à l'Etat de suivre l'évolution de la demande, de l'analyser avec toute la finesse voulue pour évaluer les besoins, à court, moyen et long terme et ainsi planifier de manière plus précise.

Réallocation des postes administratifs économisés sur les soins et l'encadrement

Une centrale unique d'inscription pour l'ensemble du canton devrait dégager les EMS des activités administratives y afférentes. Les purs profils administratifs pourraient travailler à la gestion des inscriptions tandis que les postes administratifs libérés seraient réaffectés aux soins et à l'encadrement dans les EMS.

Un outil indispensable d'aide à la décision pour l'Etat

Il est écrit, sur le site internet de l'Etat, que « L'Etat subventionne à la fois les investissements en nouveaux lits d'EMS et leur fonctionnement ; par ailleurs il exerce une fonction de surveillance notamment pour veiller à la qualité des soins. » Nous sommes persuadés qu'une gestion centralisée des inscriptions dans les EMS offrira à l'Etat de Genève l'outil qui lui permettra de mesurer l'évolution dans ce domaine, afin d'offrir le nombre et le type de places d'accueil requis et de prendre les décisions qui s'imposeront dans les meilleurs délais.

Pour ces motifs, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de faire bon accueil à cette motion.